

Appel à manifestation d'intérêt

Mai 2019

Vous souhaitez construire ou rénover vos bâtiments publics ?

Le chanvre est une ressource locale !

Le Pays Vesoul-Val de Saône lance un appel à manifestation d'intérêt pour :

- sensibiliser les collectivités à l'utilisation du chanvre
- identifier des projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics en chanvre

CONTEXTE

Le Pays a porté un Pôle d'Excellence Rurale sur la thématique du « chanvre » dont l'objectif était de **développer, structurer et valoriser la filière locale**, depuis sa production jusqu'à son utilisation comme matériel de construction.

En effet, l'entreprise Eurochanvre fabrique environ 15% de la production nationale.

En 2017, l'association Bourgogne-Franche-Comté Chanvre - BF2C, a été créée pour regrouper les acteurs régionaux de la filière, proposer une offre cohérente, complète et locale et redynamiser la filière locale. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Générateur Bourgogne Franche-Comté.

Les membres principaux de l'association

Eurochanvre <i>Producteur de chanvre</i>	C.E.S.A. <i>Chaufournier</i>
BCB/Tradical <i>Fabricant de chaux aériennes pour le bâtiment</i>	BE. Optim'home <i>Bureau d'études thermiques</i>
Vieille matériaux <i>Fabricant de blocs</i>	Ent. Claude frères et la boîte à pigments <i>Applicateurs de mortier et béton de chanvre</i>

LES ISOLANTS EN CHANVRE

Ces matériaux sont composés de chènevotte, partie ligneuse de la tige du chanvre et de chaux.

Ils constituent une alternative aux matériaux conventionnels synthétiques, souvent polluants et difficilement recyclables.

Ils trouvent leur place dans l'éventail des solutions de construction satisfaisant le besoin d'économie d'énergie, l'exigence du développement durable et la demande de construction d'habitats sains.



Béton de chanvre



Brique de chanvre

LES AVANTAGES

- Une isolation thermique et phonique qui permet de répondre à la réglementation thermique et de conserver la fraîcheur intérieure en été,
- Une culture saine pour l'environnement : absence de produit chimique et économie en eau pour sa production,
- Des matériaux sains pour la santé et la maison : absence d'émission de polluant dans l'habitat et régulation de l'humidité,
- Une résistance au feu et aux nuisibles,
- Le maintien et le développement de l'emploi local.

LES FINANCEMENTS POTENTIELS

- Etat : DETR/DSIL
- Région : programme « Effilogis », autres régimes d'aides...
- Département
- SIED : appel à projet
- Autres : Europe...

ACCOMPAGNEMENT ET CONDITIONS



Vous souhaitez construire ou rénover en chanvre ?

Le Pays Vesoul – Val de Saône

L'association Bourgogne-Franche-Comté Chanvre - BF2C

vous accompagnent !

Bénéficiaires : Communes, EPCI, Syndicats

Procédure : courrier de candidature accompagné d'une fiche descriptive du projet

Les dossiers doivent être adressés au Pays avant le 30 juin 2019 à l'adresse suivante :

6, rue de la Mutualité - BP 70 452 - 70007 VESOUL Cedex

ou par mail à pays.vesoulvaldesaone@vesoul.fr

CONTACTS